



Co-funded by the Asylum, Migration and
Integration Fund of the European Union



MINISTERO
DELL'INTERNO

Retour Volontaire Assisté et Réintégration (RVA&R) d'Italie

LE PROGRAMME

Le but du projet est celui d'offrir et de faciliter l'accès au Retour Volontaire Assisté et à la Réintégration des ressortissants de Pays Tiers qui se trouvent sur le territoire italien. L'action sera menée en synergie avec le projet REVITA, financé par le fond FAMI 2014-2020, pour renforcer l'instrument du retour volontaire et permettre une meilleure gestion des flux migratoires.

Le programme assure les services suivants:

- Activité de diffusion, d'information et de **consultance avant le départ** réalisée par 30 conseillers régionaux OIM délocalisés dans toutes les régions italiennes qui opèrent en synergie avec le 21 Focal Point du projet REVITA ;
- Organisation et couverture des frais de voyage, assistance pour la délivrance des documents de voyage ;
- Assistance dans les aéroports de départ et, selon nécessité, dans les pays de transit et d'origine;
- Organisation d'un service d'accompagnement spécifique pour les cas médicaux;
- Attribution d'une indemnité de **400 euro en espèces** pour tous les bénéficiaires avant le départ;
- Attribution d'un montant pour la **réintégration en biens et services** assignée de la façon suivante: **2000 euro** par individu isolé ou par chef de famille, **1000 euro** par majeur à charge et **600 euro** par mineur à charge (seulement si ils partent avec le chef de famille);
- Complément de la contribution à la réintégration dans les pays d'origine pour la couverture de frais médicaux pour les migrants avec de problèmes de santé certifié ;
- Assistance pour l'implémentation des plans de réintégration et monitoring dans le 6 mois après le retour ou, de tout façon, **jusqu'au 31/12/2018** en collaboration avec la mission OIM des pays d'origine ;

- Organisation de séances d'information en collaboration avec les Focal Point REVITA avec les acteurs principaux (municipalités, diaspora, ONG, centres d'accueil, etc.) ;
- Production et diffusion de brochures et dépliants sur la mesure du retour volontaire assisté.

LES BENEFICIAIRES

Le programme s'adressent à **900 ressortissants de Pays Tiers** qui se trouvent sur le territoire italien, en situation régulier ou irrégulier, demandeurs d'asile rejeté ou en examen, en difficulté et vulnérables, ainsi que les personnes âgées et ceux qui ont des problèmes de santé.

Les bénéficiaires du projet au sens de l'art. 11 du règlement UE n° 516/2014 sont:

- Ressortissants de pays tiers qui n'ont pas encore reçu une réponse négative définitive pour leur demande de séjour ou de séjour de longue durée et/ou de reconnaissance du statut de la protection internationale dans un des états membres;
- Ressortissants de pays tiers titulaires d'un permis de séjour, de séjour de longue durée et/ou de la protection internationale selon la Directive 2011/95/EU ou de la protection temporaire selon la Directive 2001/55/EC dans un des états membres;
- Ressortissants de pays tiers qui se trouvent dans un état membre et qui ne remplissent ou ne remplissent plus les conditions d'entrée et/ou de séjour dans un des états membres, y compris les ressortissants de pays tiers dont l'éloignement a été différé conformément à l'art. 9 et à l'art. 14 paragraphes 1 de la Directive 2008/115/CE.

Le projet sera actif à partir du 1 Janvier 2018 jusqu'au 31 Décembre 2018 et il sera géré par la mission OIM de Rome.

Pour de renseignements ultérieurs il est possible de contacter :
OIM – Ufficio Ritorno Volontario Assistito e Reintegrazione

Via Nomentana 201, 00161 Roma

Tel.: 064416091; E-mail: ritorno@iom.int

